



*Date de dépôt : 7 décembre 2022*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de Jean Burgermeister, Jocelyne Haller, Olivier Baud, Pierre Vanek, Christian Zaugg, Pablo Cruchon, Jean Batou, Pierre Bayenet pour un programme cantonal ambitieux de lutte contre le VIH et les infections sexuellement transmissibles**

En date du 24 juin 2022, le Grand Conseil a refusé le rapport du Conseil d'Etat et lui a renvoyé la motion 2585, déposée le 27 août 2019, qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- *que la meilleure manière de lutter efficacement contre le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles (IST) ce sont l'information et la lutte contre la stigmatisation, une prévention efficace, le diagnostic précoce du statut et la prise en charge rapide par le système de santé des personnes infectées;*
- *que la PrEP, la prophylaxie pré-exposition au VIH, qui peut être prise de manière continue ou par intermittence, représente **un outil supplémentaire efficace dans la réduction des risques de transmission du VIH;***
- *que les pays, régions ou villes ayant connu les plus importantes baisses du nombre de nouvelles infections au VIH sont ceux qui ont mis en place des programmes de santé publique alliant gratuité des divers moyens de réduction des risques (préservatifs, PrEP, indétectabilité,...) et des dépistages ainsi qu'un accès garanti aux traitements et une lutte contre la stigmatisation des personnes infectées;*

- que la Suisse et Genève connaissent une baisse plus faible du nombre de nouveaux cas que les régions qui ont mis en place des politiques volontaristes dans le domaine;
- que l'autorisation de prescrire la PrEP en Suisse dès 2016 a contribué en partie au recul important du nombre de nouvelles infections en 2017 (baisse de 16% du nombre de nouveaux cas);
- que la restriction d'importation sans justification pertinente décidée par Swissmedic, qui ne permet d'importer depuis avril 2019 plus qu'un mois de traitement, contre trois précédemment, représente une entrave à l'accès à ce moyen de prévention efficace et, plus globalement, à la lutte contre le VIH;
- que la décision du Tribunal administratif fédéral d'allonger le brevet du Truvada fait de la Suisse un des seuls pays d'Europe à ne pas offrir de générique pour cet outil fondamental de lutte contre le VIH;
- que le coût de la PrEP, extrêmement élevé en Suisse, ainsi que sa non-prise en charge par l'assurance de base représentent une barrière à son accès pour une majorité de la population qui pourrait en bénéficier;
- que la part des coûts à la charge de l'assuré, en matière de dépistage et de traitement du VIH, peut être rédhibitoire pour des personnes en situation de vulnérabilité;
- que ces différents faits vont à l'encontre des principes de prévention tels que définis à l'article 26 de la LAMal;
- que le canton de Genève s'est déjà illustré en 1996 en matière de lutte contre le VIH en achetant et distribuant gratuitement des trithérapies (Norvir et Crixiva) aux personnes infectées par le VIH alors que la mise sur le marché de ces médicaments n'avait pas encore été validée en Suisse;
- qu'une politique volontariste en matière d'information et de lutte contre la stigmatisation, de prévention efficace, de diagnostic précoce du statut et de prise en charge rapide par le système de santé des personnes infectées permettra, à court ou moyen terme, de faire baisser les coûts de la santé,

*invite le Conseil d'Etat*

- à revoir le programme cantonal de lutte contre le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles (IST) afin de parvenir à zéro nouvelle contamination au VIH d'ici à 2024 et à une baisse drastique de

*toutes les infections sexuellement transmissibles, en s'appuyant sur les axes suivants :*

- – gratuité des dépistages effectués dans les hôpitaux publics et les associations spécialisées en faveur de toute la population, subsidiairement à la prise en charge des frais médicaux en vertu de la LAMal;*
- – gratuité de la prévention, notamment de la PrEP, de la PEP et des préservatifs, en faveur des populations à hautes prévalences et des populations en situation de vulnérabilité, subsidiairement aux coûts pris en charge en vertu de la LAMal;*
- – gratuité des traitements du VIH et des IST en faveur des populations à hautes prévalences et des populations en situation de vulnérabilité, économique notamment, subsidiairement à la prise en charge des frais médicaux en vertu de la LAMal;*
- concernant les dépistages, à négocier de meilleurs tarifs des analyses en laboratoire en matière de dépistage du VIH et des infections sexuellement transmissibles;*
- à mettre en place les mesures citées ci-dessus en allouant de nouvelles enveloppes budgétaires aux associations et hôpitaux publics, afin que le travail de grande qualité d'ores et déjà réalisé par les associations actives dans le domaine puisse persister.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat prend acte du renvoi de la présente motion. Sans revoir sa position transmise au Grand Conseil le 1<sup>er</sup> juin 2022, il apporte néanmoins des éléments de réponse aux 3 thèmes soulevés par les députés lors de la session du 24 juin dernier, soit :

- – d'éventuels efforts supplémentaires à fournir par l'Etat en matière de promotion de la santé sexuelle et prévention, notamment chez les jeunes;
- – la tendance à la stagnation, voire à l'augmentation, de l'incidence de certaines IST et du VIH, qui serait l'indicateur d'un besoin supplémentaire en matière de prévention;
- – l'amélioration de l'accessibilité économique aux stratégies préventives (notamment à la prophylaxie pré-exposition (PrEP), aux dépistages et aux traitements.

Concernant d'éventuels efforts supplémentaires à fournir par l'Etat en matière de promotion de la santé sexuelle et prévention, notamment chez les jeunes, nous tenons à assurer que le canton, par l'intermédiaire des secteurs prévention et promotion de la santé (SPPS) et maladies transmissibles (SMT) du service du médecin cantonal (SMC), au sein de la direction générale de la santé (DGS), soutient et promeut largement le développement et la mise en œuvre des prestations en faveur de la santé sexuelle en général et de la lutte contre le VIH et les IST en particulier. Afin de clarifier la stratégie actuelle du canton, nous tenions à rappeler ici la vision et les actions déjà menées par le canton.

Pour agir favorablement sur la santé sexuelle de la population en général et des populations les plus vulnérables en particulier, le Conseil d'Etat subventionne des associations qui répondent aux besoins en matière de santé sexuelle et de lutte contre les IST (dont le VIH). Ces entités agissent sur plusieurs plans, allant de la prévention primaire à la prise en soins, notamment en favorisant l'accès aux mesures de prévention, de dépistage, d'information en santé sexuelle, de soutien social ou juridique et d'orientation dans le réseau de soins. Ces grandes lignes d'action sont mises en œuvre en particulier auprès des personnes en situation de vulnérabilité et/ou avec des difficultés d'accès au système de santé. Les prestations des entités subventionnées ont pour objectif de prévenir les risques épidémiques, d'assurer la surveillance et la promotion de la santé sexuelle de leurs bénéficiaires. Elles consistent en :

- des consultations en santé sexuelle;
- des dépistages du VIH et des autres IST;

- des permanences PEP/PrEP;
- la promotion de la vaccination des hépatites A, B, du papillomavirus humain (HPV), notamment;
- un soutien aux personnes séropositives afin d'augmenter leur observance thérapeutique et ainsi de réduire les risques de transmission du VIH;
- une orientation vers les professionnels du réseau au besoin;
- l'information, la communication et la prévention des risques épidémiques.

Les entités subventionnées par le canton (Groupe santé Genève (GSG), Dialogai, PVA-Genève, Aspasic, Boulevards) assurent également des mesures d'urgence et de soutien aux personnes en situation de vulnérabilité et/ou avec des difficultés d'accès au système de santé pour limiter les risques d'atteinte à leur santé, notamment en :

- mettant à disposition des services permettant de soutenir les personnes en situation d'urgence médicale, sociale, et/ou juridique;
- favorisant l'accès au traitement grâce à des structures spécifiques dont l'objectif est d'apporter aux personnes une aide logistique et/ou financière plus favorable;
- répondant aux demandes de soutien financier pour des problématiques en lien avec la santé.

Par ailleurs, à travers ses contrats de prestation, le canton soutient la prévention du VIH et des IST auprès des personnes LGBTIQ+ en :

- offrant des consultations en matière de santé sexuelle (consultations de dépistage VIH et IST);
- favorisant un accès rapide à un traitement aux personnes LGBTIQ+ en situation de vulnérabilité (par exemple les travailleurs du sexe) en assurant une coordination des acteurs concernés;
- assurant une surveillance des épidémies d'IST notamment dans la communauté LGBTIQ+ dans le monde et au niveau local, avec alerte à la communauté et aux autorités quand nécessaire.

Les subventionnements cantonaux agissent aussi sur la réduction des risques en assurant des mesures de soutien (consultations sociales et médicales GSG, permanences PrEP, lieu d'accueil et de soutien psychosocial PVA (Personnes vivant avec le VIH), consultations et permanences sans rendez-vous à Checkpoint Genève pour Dialogai) aux personnes vivant avec le VIH et leurs proches, ce qui leur permet d'augmenter leur observance thérapeutique pour limiter les risques d'atteinte à leur santé et réduire les risques de transmission du VIH. Par ailleurs, la rationalisation des analyses et

la négociation des prix avec les laboratoires, tout comme les subventions de l'Etat via les contrats de prestation, permettent de réduire les coûts de consultation.

Enfin, le développement de mesures supplémentaires permettant de limiter les risques d'atteintes à la santé sexuelle et ses conséquences est déjà prévu dans les prochains contrats de prestation qui sous-tendent les subventionnements cantonaux.

La santé sexuelle en général et celle des populations vulnérables en particulier sont une priorité pour les autorités sanitaires. Elle fait partie des actions prioritaires du Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2019-2023. Au niveau national, la mise en œuvre d'un programme visant à surveiller, prévenir et combattre les infections sexuellement transmises (NAPS) est prévue pour 2024. Son objectif est que « toutes les personnes vivant en Suisse [soient] sensibilisées, informées et en capacité d'agir et [soient] en mesure de se faire conseiller, de se protéger, de se faire dépister et de bénéficier d'un traitement ». En complément, le Plan cantonal actuellement en cours de réactualisation contient un volet sur la santé sexuelle et le soutien aux personnes les plus vulnérables.

Concernant la santé sexuelle des jeunes spécifiquement, on constate effectivement une surreprésentation des 20-29 ans pour les infections à gonocoques et à chlamydia, comme depuis de nombreuses années. Le canton, le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et les partenaires de santé orientés vers la prise en charge des jeunes (par exemple la Consultation santé jeunes, le Pôle santé social de l'université de Genève, l'unité de santé sexuelle et planning familial) collaborent déjà afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de cette population. Une marge d'amélioration dans la collaboration de ces différents acteurs existe et tente d'être augmentée, par exemple via le groupe Promotion santé sexuelle, des journées annuelles et des rencontres bilatérales thématiques. Chacun de ces acteurs est très impliqué pour la santé, notamment sexuelle, des jeunes. En outre, l'amélioration de l'orientation des personnes souhaitant bénéficier d'un test – et notamment des jeunes – sous forme d'un algorithme convivial sur Internet, est en cours dans le cadre d'un projet porté par le service de dermatologie des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Concernant la tendance à la stagnation voire à l'augmentation de l'incidence de certaines IST et du VIH, qui serait l'indicateur d'un besoin supplémentaire en matière de prévention, il est nécessaire de rappeler que l'incidence annuelle des diagnostics d'IST et du VIH ne peut être considérée comme un indicateur suffisant du nombre de nouvelles contaminations dans

le canton de Genève. En effet, chaque nouveau diagnostic enregistré par les services de l'Etat peut signifier :

- une personne récemment contaminée dans le canton de Genève;
- une personne récemment contaminée en dehors du canton de Genève, notamment dans un pays où certaines maladies, comme le VIH, sont plus fréquentes;
- une personne contaminée dans les années précédentes – voire dizaines d'années précédentes – à Genève ou ailleurs. Certaines infections peuvent en effet rester longtemps sans symptômes et n'être diagnostiquées que très tardivement.

En outre, le nombre de nouveaux diagnostics n'est pas forcément un reflet fiable de la circulation d'une maladie. Par exemple, si le nombre de nouveaux diagnostics d'IST diminue, cela pourrait en réalité refléter une baisse des bonnes pratiques de dépistage et un risque accru de transmission et de complications chez des personnes ignorant leur statut sérologique. En réalité, à Genève, le nombre de tests pour les IST est en augmentation continue, ayant presque doublé en 10 ans, et atteignant 223 000 tests en 2021. Plus les opportunités d'accès au dépistage sont multipliées par des canaux adéquats, plus le nombre de nouveaux diagnostics est susceptible d'augmenter. Le canton de Genève ne doit donc pas viser une diminution des nouveaux diagnostics – qui n'est pas représentative de la situation réelle dans le canton – mais bel et bien une diminution des nouvelles contaminations, et la promotion des bonnes pratiques de dépistage et de la santé sexuelle dans son ensemble.

Concernant l'amélioration de l'accessibilité économique aux stratégies préventives – et notamment à la PrEP –, aux dépistages et aux traitements, nous assurons que l'enjeu de l'accessibilité aux prestations favorisant la santé pour l'ensemble de la population est une réelle priorité pour le Conseil d'Etat. Ayant ce même objectif, et notamment concernant la santé sexuelle en particulier, il s'agit de déterminer les méthodes les plus efficaces pour garantir cette accessibilité. Nous considérons que, même si cela peut paraître contre-intuitif, la gratuité généralisée ne constitue pas le meilleur vecteur d'accessibilité.

Pour identifier les interventions les plus efficaces, nous nous basons sur les études analysant les barrières et les facilitateurs d'accès aux mesures de prévention, de dépistage et de traitement des IST et du VIH. Ont été identifiés comme particulièrement efficaces :

- l'accessibilité logistique (lieux accessibles facilement, lieux communautaires, adaptation des agendas en fonction des urgences);

- le personnel spécifiquement formé et attentif à la non-discrimination et la non-stigmatisation;
- le travail hors mur (dépistage de proximité et/ou gratuit pour les personnes précaires);
- la possibilité de tests confidentiels, voire anonymes;
- la sensibilisation concernant la perception de la prise de risques et de l'intérêt des dépistages;
- le travail structurel sur les déterminants sociaux de la santé, l'inclusion et la lutte contre la stigmatisation à tous les niveaux.

Le coût peut individuellement être une barrière à l'accès au dépistage. C'est pourquoi 2 lieux dans le canton permettent d'obtenir des tests gratuitement ou à des prix accessibles aux personnes précaires (Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires – CAMSCO, une matinée par semaine) et aux personnes en situation de vulnérabilité ou ayant des difficultés à accéder aux autres offres (Groupe santé Genève, environ une après-midi et soirée par semaine). Des prix favorables sont aussi proposés dans plusieurs autres lieux de soins communautaires (par exemple Checkpoint) et institutionnels (par exemple HUG), selon la situation.

Par ailleurs, si le dépistage est l'une des clés de voûte de la stratégie de prévention en matière de VIH et d'IST, il ne s'agit pas de dépister massivement et répétitivement l'ensemble de la population. Le canton doit continuer sa stratégie qui consiste à dépister les bonnes personnes, au bon moment, et avec le meilleur accompagnement possible en termes de prévention et de promotion de la santé. En outre, un professionnel de la santé doit apprécier avec la personne la pertinence de chacun des tests en fonction de l'évaluation des risques, accompagner l'annonce des résultats, proposer un traitement accessible au plus vite en cas de test positif, et accompagner l'information et le dépistage des partenaires dans la mesure du possible pour éviter un cercle vicieux de recontaminations. Ainsi, il accompagne, apporte l'information nécessaire, et oriente la personne vers d'éventuels partenaires de santé ou sociaux. Il s'agit donc d'une stratégie issue des directives de l'OFSP, qui ne distingue pas le dépistage de l'accompagnement en santé sexuelle, qui sont tous deux nécessaires tant pour la santé physique que mentale de la personne. Cette stratégie comprend un faisceau de mesures et ne néglige aucun des aspects de la santé sexuelle, de l'information générale ou ciblée sur les IST à la mise en place d'un traitement dès le diagnostic, en passant par le dépistage et le suivi clinique, psychique et social des personnes concernées. La priorité en matière d'accès à la santé sexuelle réside dans le soutien à l'ensemble de cette stratégie via les contrats de prestation avec différentes

associations, et non la gratuité de certaines mesures spécifiques. La stratégie actuelle a été développée de manière proportionnée en fonction des besoins et de l'impact attendu. Afin de pérenniser cette stratégie globale pour l'accès aux prestations de santé sexuelle que nous savons efficaces, le maintien des contrats de prestation, renouvelés tous les 4 ans et financés par le budget voté par le Grand Conseil, est essentiel.

La PrEP et les traitements ne sont effectivement pas accessibles gratuitement, et nous entendons que leur prix peut constituer un obstacle à leur utilisation adaptée. La PrEP n'est par exemple pas prise en charge dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, du 18 mars 1994 (LaMal; RS 832.10), (40 francs / 30 comprimés), et les quotes-parts liées aux traitements des IST et du VIH peuvent grever un budget. Malheureusement, le prix des traitements comme obstacle à l'accès au traitement est un enjeu qui touche l'ensemble des médicaments en Suisse et n'est pas propre au VIH ou aux IST.

En résumé, nous estimons que l'offre de tests et de prestations gratuites dans certains lieux est suffisante et que les nombreuses actions communautaires, structurelles et institutionnelles financées par le canton via les contrats de prestation, permettent de mieux répondre aux enjeux globaux et complexes d'accessibilité que ne le ferait la gratuité de nouvelles prestations. Encore une fois, le soutien financier octroyé par l'Etat aux acteurs du canton est indispensable et ne doit effectivement pas cesser.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Mauro POGGIA